



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS

DU 7 décembre 2015

Date de convocation du 24 novembre 2015

Date d'affichage 24 novembre 2015

Membres en exercice : 26

L'an deux mille quinze le 7 décembre à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

21 Membres titulaires présents :

ACHERES LA FORET	MALCHERE Patrice
AMONVILLE	LENOIR Coralie
BOISSY AUX CAILLES	DUPERAT François-Xavier
BOULANCOURT	POCHON Patrick
BURCY	JAIRE Eric
BUTHIERS	CHALMETTE Philippe
FROMNT	LACROIX Jean-Yves
GUERCHEVILLE	RICHARD Nathalie
LA CHAPELLE LA REINE	MAZURE Dominique
NANTEAU SUR ESSONNE	AUGÉ Gilles
NOISY-SUR-ECOLE	HARRY Jean-Claude
RUMONT	CODANI Christine
TOUSSON	HENDERSON Helen
URY	BOUCHUT Jean-Louis
VILLIERS SOUS GREZ	VASSEUR Marie-Laure
	BOURNERY Christian
	PRUD'HOMME Patrick
	FLOUVIER Aimé
	DELAUNE Jean-Claude
	LECHEVALLIER Yves
	MORET Gérard

*Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 7 décembre 2015*

5 Membres titulaires absents excusés, 3 Pouvoirs :

LA CHAPELLE LA REINE	SAUVAGNAC Stéphanie, pouvoir à CODANI Christine CHANCLUD Gérard, pouvoir à HARRY Jean-Claude
LE VAUDOUE	VERRECCHIA Brigitte BACQUE Pierre
URY	CATALAN Daniel, pouvoir à DELAUNE Jean-Claude

Intervention du Trésorier de Fontainebleau :

Au titre de la fermeture de la Trésorerie de La Chapelle la Reine au 1^{er} janvier 2016, Monsieur BREGERE-MAILLET, Trésorier de Fontainebleau, a informé les délégués communaux de la transition administrative et informatique entre les deux Trésoreries, du 10 décembre 2015 au 1^{er} mars 2016, de l'organisation et des moyens d'actions de la Trésorerie de Fontainebleau au 1^{er} janvier 2016. Malgré un accroissement important des missions de la Trésorerie de Fontainebleau à compter de 2016, le Trésorier restera à l'écoute des demandes des élus.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Madame Christine CODANI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 2 juin 2015

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il a des observations à formuler sur la teneur du compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 septembre 2015. Aucune remarque n'est faite, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance communautaire du 21 septembre 2015.

3/ subvention complémentaire 2015 à l'association cantonale d'aide à domicile (ACAD)

Monsieur le Président rappelle aux délégués la subvention communautaire de fonctionnement 2015 à l'ACAD à hauteur de 25 184 € (2.20€ x 11447 habitants), votée en séance du 10 mars 2015. Il est rappelé que l'association demandait également une aide complémentaire de 8 012,90€ (0.70€ par habitant) afin de palier à des difficultés de gestion rencontrées depuis 2013. Le Président avait reporté ce point, dans l'attente des résultats 2014 de l'association et du PV de sa dernière Assemblée Générale. Par ailleurs l'association ayant fait faire un audit financier et d'activité par le cabinet CITO de Paris, le Président a demandé que le plan des actions démarrées soit présenté aux délégués. Il donne la parole à cet effet à Madame Kerscaven, membre du bureau de l'ACAD. Celle-ci explique les deux approches mises en place par le cabinet CITO lors de l'analyse de l'association : approche territoriale avec étude du territoire et étude de l'offre apportée par l'ACAD sur le territoire, et approche budgétaire faisant ressortir notamment les problèmes de gestion des coûts de revient de l'offre, le besoin d'optimiser la masse salariale, d'avoir recours à un expert en gestion administrative, l'optimisation des déplacements des salariés lors de leurs tournées, la mise en place de la modulation du temps de travail pour le 1^{er} janvier 2016, la révision des tarifs pratiqués afin de ne pas faire supporter à l'association un déficit récurrent de gestion. La mutualisation d'un personnel comptable l'UNA. L'utilisation du logiciel via Michélin permet une première expérience de l'optimisation de la gestion temps / kilomètres des personnels. Concernant la 1^{er} approche, l'ACAD a obtenu le label Handéo et forme son personnel à ces prestations auprès de personnes à mobilité réduite, 2 personnels sont également formés à l'animation sensorielle pour personnes âgées ; l'association cherche également à diversifier ces prestations auprès de publics plus jeunes et démarre une prospection et communication (dépôt de flyers dans les structures et cabinets médicaux, porte à porte, communication sur les sites et bulletins municipaux, ...).

*Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 7 décembre 2015*

L'association s'occupe actuellement de 159 bénéficiaires, l'activité annuelle représente environ 16 500 heures. L'ACAD compte 17 salariés, qui ne sont pas tous diplômés : les aides à domicile ne sont pas diplômées, mais les auxiliaires de vie le sont ; tout le personnel est formé aux gestes de première urgence.

Monsieur Le Président demande aux délégués de donner leur avis pour la subvention complémentaire 2015 à l'ACAD, soit 8 012,90€. Les délégués votent à la **MAJORITE** pour cette aide complémentaire : **21 POUR, 3 ABSTENTIONS** (MM. Bouchut, Bournery, Chalmette).

4/ DM 3/2015

M. Le Président donne la parole à M. Dupérat, chargé des finances qui précise qu'afin d'allouer une aide complémentaire 2015 à l'ACAD, les modifications suivantes sont proposées aux chapitres 011 et 65 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	nature	libellé
011	6288	autres services extérieurs
		DM 3 /2015
		-8 012,90
65	6574	subventions aux associations
		8 012,90
		ACAD (subv° complémentaire de fonctionnement)
		8 012,90
		Total dépenses de fonctionnement :
		0,00

Monsieur Le Président demande aux délégués d'exprimer leur vote concernant la proposition de DM n° 3/2015 : **21 POUR, 3 ABSTENTIONS** (MM. Bouchut, Bournery, Chalmette).

5/ Autorisation de recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité

Depuis le 1^{er} juillet 2015 les services de l'Etat n'assurent plus l'assistance à l'instruction des demandes d'urbanisme auprès des Communes membres de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais. Pour faire face à l'accroissement de l'activité ADS des Communes membres et au besoin des élus d'acquisition de procédures et technicité ADS, la Communauté propose aux délégués le recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent sur deux demi-journées, le 12 décembre 2015 et le 9 janvier 2016. La rémunération est proposée à hauteur de 429€ brut par demi-journée. Les délégués sont favorables à l'**UNANIMITE** à ce recrutement temporaire.

6/ Projet de fusion des 2 syndicats de traitement et enlèvement ordures ménagères : SIEOM et SIROM

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Comité syndical du SIROM a approuvé le 14 septembre 2015 le projet de fusion avec le SIEOM d'Arville et le projet de statuts du futur syndicat. Le Préfet doit prendre un arrêté au 1^{er} janvier 2016 au titre de ce projet de fusion. Les communes indépendantes et les Communautés de Communes adhérentes à ces syndicats sont invitées à se prononcer sur le projet de fusion et le projet de statuts du nouveau syndicat, bien que l'arrêté préfectoral ne soit pas encore pris et qu'un nouveau schéma puisse être proposé en mars 2016 pour ces deux syndicats.

Communes membres relevant des services du SIROM de Milly : Le Vaudoué
Communes membres relevant des services du SIEOM d'Arville : Amponville, Boissy-aux-Cailles, Burcy, Fromont, Noisy-sur-Ecole, Rumont, Tousson.

Les délégués votent à la **MAJORITE** pour le projet de fusion des deux syndicats : **19 POUR, 5 ABSTENTIONS** (M. Lechevallier, M. Harry et pouvoir de M. Chancelud, Mme Codani et pouvoir de Mme Sauvagnac).

7/ Association Champ Libre : festival 2016 « Les Gâtifolies », avis de principe pour une subvention en 2016 à l'association

M. Le Président donne la parole à M. Pochon, président de la Commission Culture et Patrimoine. Il indique que la Commission s'est réunie le 12 novembre 2015 pour recevoir les membres de l'association Champ-Libre, venus exposer leur projet 2016 de festival autour d'événements culturels, sur le territoire de la Communauté et nommé « LES GATIFOLIES ».

Les membres ont présenté leur association créée par des habitants du Vaudoué, de Boissy-aux-Cailles et de Nanteau sur Essonne. Le but de l'association est de développer des événements culturels sur le territoire de la CCTG sous différentes formes d'expressions artistiques : théâtre, marionnettes pour les enfants, théâtre de rue, concerts, spectacles de danse,

Ce festival Les GATIFOLIES aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2016 sur une jachère à mi-chemin entre Boissy-aux-Cailles et Le Vaudoué.

Pour cette première édition les organisateurs, tous professionnels du spectacle, se veulent prudents : ils souhaitent accueillir la première année, entre 500 et 800 spectateurs sur les 3 jours. Les entrées se feront sous forme de « pass » à 20€ (dont 1€ d'adhésion à l'association) par adulte et pour les 3 jours. Un tarif spécial est prévu pour les enfants, chômeurs, bénévoles, ... ainsi qu'un tarif pour la journée.

Les spectacles seront variés avec 3 installations : un tipi pour les spectacles pour enfants ainsi qu'une roulotte, un barnum pour le théâtre et une scène extérieure pour les concerts.

Tous les spectacles seront interprétés bénévolement par des professionnels, la première année. Une restauration sera proposée sur place à partir de produits locaux du territoire.

Le budget prévisionnel 2016 de 30.880€ (hors aides en nature et bénévolat) se veut réaliste et prudent, en particulier pour la première édition. Les moyens techniques et humains nécessaires sont importants et doivent être valorisés car ce sont souvent des prêts de matériel et du bénévolat. Cette valorisation représente un peu plus de 50.000€. Le Budget prévisionnel revalorisé des mises à dispositions et bénévoles s'élève à environ 80.323€.

L'aide demandée à la CCTG pour 2016 en tant que subvention de coproduction est de 5.000€. Les membres de la commission après avoir obtenu des organisateurs les précisions nécessaires, se sont prononcés favorablement pour soutenir ce projet et proposer au Conseil communautaire d'émettre un avis favorable pour la subvention demandée.

Cet avis favorable a été justifié pour plusieurs raisons :

- ce festival garantit une grande qualité des spectacles qui seront présentés
- cet événement trouve sa place dans un environnement représentatif de notre territoire de la CCTG.
- ce festival « les Gatifolies » par son nom devra contribuer à assurer l'identité de notre territoire.

L'Association souhaite le relais de la CCTG et des Communes membres, via les bulletins municipaux, sites internet, pour communiquer auprès des habitants.

Une réunion publique d'information est programmée le 9 janvier 2016 à 17h00 à Boissy-aux-Cailles.

M. Le Président demande au Conseil de se prononcer sur le principe d'octroyer une aide de 5 000€ à l'Association Champ-Libre pour l'organisation des GATIFOLIES 2016.

Les délégués votent à la **MAJORITE** pour ce festival et pour le principe d'une subvention communautaire 2016 à l'association : **18 POUR, 6 ABSTENTIONS** (MM. Bournery, Bouchut, Plouvier, Mazure, Jaire, Mme Lenoir)

Suite au vote, M. Lacroix rappelle la manifestation de l'association Atelier du Soleil à Buthiers autour des éléments de la nature.

8/ Désignation du représentant communautaire au sein de la Commission consultative du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposée à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit la création par les syndicats départementaux d'énergies, d'une Commission Consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Cette Commission, doit être créée avant le 31 décembre 2015. Elle devra être composée à parité de délégués du syndicat et de représentants des EPCI à fiscalité propre en tout ou partie dans le périmètre du syndicat, ce qui est le cas pour la CCTG.

Grâce à cette Commission Consultative, les différents EPCI à fiscalité propre du territoire du SDESM pourront intervenir dans le domaine de la transition énergétique, notamment par l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

M. Bouchut se propose en qualité de représentant pour la Communauté, les délégués sont favorables à **PUNANIMITE**.

9/ Contrats d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux : autorisation à intégrer le personnel de la Communauté à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne

Le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne (CDG 77) propose aux collectivités qui souhaitent obtenir une tarification pour leur collectivité dans le cadre d'un **contrat de groupe pour garantir l'assurance statutaire de leur personnel**, d'intégrer leur appel d'offres qui se déroulera au cours du 1er semestre 2016, en leur déléguant la procédure de mise en concurrence. Au terme de la consultation des offres, les conditions de garanties retenues par le CDG 77 seront transmises aux collectivités, pour avis. De ce fait, malgré une délibération prise pour autoriser le CDG 77 à intégrer les effectifs de la collectivité pour la mise en concurrence, les collectivités pourront ne pas souscrire au contrat assurance du personnel proposé par le CDG 77, notamment si les conditions de garanties d'assurance statutaire négociées par le CDG 77 sont moins favorables que celles du contrat en cours de la collectivité. Une réponse des collectivités intéressées pour cette mise en concurrence doit être transmise au CDG 77 avant le 31 janvier 2016, les contrats d'assurance du personnel prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le CDG77 propose en option de prendre en charge la **gestion des dossiers assurance du personnel**. Le coût des frais de gestion du CDG 77 est évalué, pour la souscription de l'intégralité des risques, à : 26€ pour les agents affiliés à la CNRACL et 10 € pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (tarifs 2009 reconduits) :

Agents CNRACL	Agents IRCANTEC
Décomposition des 26 € pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL) : -Maternité : 4 € par agent couvert -Maladie ordinaire : 6 € par agent couvert -Longue Maladie / Longue Durée : 10 € par agent couvert -Accident du Travail : 5 € par agent couvert -Décès : 1 € par agent couvert.	Forfait de 10 € par agent couvert en « tous risques »

Les délégués sont favorables à **l'UNANIMITE** pour l'ensemble de la procédure.

10/ Avis de la Communauté sur le projet du Préfet de Seine-et-Marne sur l'ensemble du schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017

M. le Président précise que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE) prévoit une révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) applicable au 1^{er} janvier 2017, et vise la rationalisation de la carte intercommunale par :

- la couverture intégrale des Départements par des EPCI à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants au lieu de 5 000 (sauf adaptation du seuil en fonction de critères essentiellement démographiques),
- la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, par la suppression de structures syndicales faisant double emploi avec d'autres syndicats ou EPCI à fiscalité propre,
- le transfert des compétences des syndicats aux communautés,
- la coopération au sein des pôles métropolitains.

Pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants, le schéma doit prendre en compte les orientations législatives suivantes :

- la définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- l'accroissement de la solidarité financière et territoriale,
- les périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux ruraux,
- les délibérations portant création des communes nouvelles.

La Loi NOTRE (articles 35 et 40) prévoit les procédures pour rationaliser les territoires intercommunaux :

- création d'EPCI à fiscalité propre,
- modification du périmètre d'EPCI à fiscalité propre, de syndicats de communes ou de syndicats mixtes,
- fusion d'EPCI à fiscalité propre, de syndicats de communes ou de syndicats mixtes,
- dissolution de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Le Préfet est chargé d'élaborer avant le 31 mars 2016 un schéma départemental de coopération intercommunale, en concertation avec tous les élus, les membres de la CDCI ainsi que tous autres acteurs des territoires concernés :

Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SDCI :

Le Préfet de Seine-et-Marne a fait parvenir à la CDCI le projet de SDCI, il l'a transmis le 19 octobre 2015 à la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais.

Les organes délibérants des collectivités territoriales concernées par le SDCI disposent d'un **délai de 2 mois pour se prononcer, à compter de la date de notification du projet**, soit avant le 19 décembre 2015. A défaut de délibération prise dans le délai, leur avis est réputé favorable.

Le projet de SDCI et l'ensemble des avis des collectivités locales intéressées devront être transmis aux membres de la CDCI, laquelle disposera d'un **délai de 3 mois**, à compter de cette transmission, pour se prononcer, soit avant le 31 mars 2016. La CDCI pourra adopter **des amendements au projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres, à condition qu'ils soient conformes aux obligations, objectifs et orientations de la Loi « NOTRE »**.

Les créations d'EPCI à fiscalité propre, les modifications de périmètre, les fusions d'EPCI et les dissolutions de syndicats de communes et syndicats mixtes seront prononcées par arrêté du Préfet **avant le 31 décembre 2016**.

En préambule, M. le Président informe le Conseil que celui-ci peut émettre un avis sur l'ensemble du schéma départemental, puis un autre avis portant plus précisément sur ce qui touche directement au territoire des Terres du Gâtinais.

M. BOURNERY (Noisy-sur-Ecole) regrette d'avoir, avec plusieurs délégués, été obligé de demander l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de cette séance étant donné son importance. Monsieur Bourmery propose à plusieurs reprises le changement de la rédaction des deux projets de délibération notamment par un avis général sur le projet de schéma départemental proposé par le Préfet.

M. HARRY répond qu'il n'a jamais envisagé de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour, même si certains élus s'interrogent sur le fait d'avoir à voter au sein de leur propre Commune et au sein d'autres Collectivités publiques.

Après débat, l'ensemble des délégués souhaitait délibérer sur l'ensemble du schéma départemental de coopération intercommunal au 1^{er} janvier 2017, puis sur le projet de SDCI concernant plus précisément le territoire de la Communauté Les Terres du Gâtinais.

A LA MAJORITE, les Délégués portent un **avis défavorable à l'ensemble du projet de SDCI du Préfet de la Seine-et-Marne** : 4 POUR (M. Delaune et pouvoir de M. Catalan, M. Augé, M. Pochon), 20 CONTRE. (M. Malchère, Mme Lenoir, M. Dupérat, M. Jaire, M. Chalmette, M. Lacroix, Mme Richard, M. Mazure, M. Harry et pouvoir de M. Chancelud, Mme Codani et pouvoir de Mme Sauvagnac, Mme Henderson, M. Bouchut, Mme Vasseur, M. Bourmery, M. Prud' Homme, M. Plouvier, M. Lechevallier, M. Moret)

11/ Avis de la Communauté sur le projet du Préfet de Seine-et-Marne du schéma départemental de coopération intercommunal au 1^{er} janvier 2017

La CC Les Terres du Gâtinais est concernée par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Seine-et-Marne au titre de la fusion des 5 Communautés suivantes (35 communes, 72 379 habitants) :

- CC « Pays de Seine » : 3 communes, 9 178 habitants
- CC « Entre Seine-et-Forêt » : 3 communes, 7 466 habitants
- CC « Pays de Fontainebleau » : 5 communes, 34 503 habitants
- CC « Pays de Bière (moins Villiers-en-Bière) » : 9 communes, 10 535 habitants
- CC « Les Terres du Gâtinais » (moins Villiers-sous-Grez) : 15 communes, 10 697 habitants

A LA MAJORITE, les Délégués portent un **avis défavorable au projet de SDCI du Préfet de la Seine-et-Marne pour lequel la CC Les Terres du Gâtinais est concerné** : 8 POUR (M. Delaune et pouvoir de M. Catalan, M. Augé, M. Pochon ; M. Harry et pouvoir de M. Chancelud, Mme Codani et pouvoir de Mme Sauvagnac), 16 CONTRE. (M. Malchère, Mme Lenoir, M. Dupérat, M. Jaire, M. Chalmette, M. Lacroix, Mme Richard, M. Mazure, Mme Henderson, M. Bouchut, M. Bourmery, Mme Vasseur, M. Prud'homme, M. Plouvier, M. Lechevallier, et M. Moret)

12/ Point petite enfance :

Monsieur le Président donne la parole à M. Dupérat, chargé de la Commission petite enfance, il rapporte aux délégués les derniers travaux du comité de suivi administratif du multi-accueil, les nouveaux horaires, les attributions des places en crèche, les documents de communication de la Fédération, la fête de Noël qui se déroulera le 16 décembre pour le multi-accueil et le RAM, les impayés des familles, et les aides 2015 versées dans leur totalité par les partenaires CAF et Département 77. Il précise les dons de l'association AREJ à la Communauté, sous forme d'achats d'équipements pour le multi-accueil, pour un montant total de 31 215.25€, et remercie la Présidente de l'AREJ. M. le Président précise que ces biens seront inscrits au patrimoine de la Communauté lors du vote du Budget Primitif 2016.

Monsieur le Président fait part du suivi technique du multi-accueil dont la dernière réunion a eu lieu le 5 décembre 2015. Le point a été fait sur le plan des contrôles réglementaires, entretien des installations, exercices d'évacuations.

La séance est levée à 22h00.

La Chapelle la Reine, 21 décembre 2015.

La secrétaire de séance,
Christine CODANI



Le Président,
Jean-Claude HARRY

